

MESSAGE

Séance du Conseil général du 18.05.2022

Réponses aux questions posées lors de la
séance du Conseil général du 15.12.2021



Par le biais de Mme Isabelle Seydoux, le MI pose la question suivante :

Un arbre pour le climat :

Dans le cadre de son Plan Climat cantonal, le Service des forêts et de la nature et le Service de l'environnement offre la possibilité aux Communes de participer à ce programme.

Le Mouvement indépendant souhaite savoir si le Conseil communal serait intéressé à participer à ce programme. Il serait, par exemple, sympathique de pouvoir lier ce type de projet à l'accueil des nouveaux citoyens. Un arbre pourrait ainsi être planté pour chaque volée de jeunes de 18 ans. Cela donnerait une symbolique pertinente sur l'attachement présent et futur de nos jeunes à notre village.

A noter que les arbres sont offerts par l'Etat dans le cadre de ce projet. La Commune s'engage à protéger l'arbre au PAL et à l'entretenir par une taille adéquate. Une hauteur de 2 mètres est privilégiée pour ce type de projet. Il pourrait donc bien convenir pour une implantation dans la zone village, sur la future place du village ou dans ses alentours.

Il s'agit d'une opportunité pour la Commune d'envoyer un signal positif et encourageant à nos jeunes citoyens. De plus, les espaces verts et en particulier les arbres favorisent les îlots de fraîcheur. Ces arbres jouent un rôle fondamental pour l'amélioration de la biodiversité. Ce type de projet serait donc bénéfique à plus d'un titre. Nous espérons qu'il pourra susciter l'intérêt du Conseil communal.

Réponse :

La Commune de Vuadens n'a pas participé directement au programme « Un arbre pour le climat » lancé par le Service des forêts et de la nature et le Service de l'environnement le 23 juin 2021 qui prévoyait les conditions suivantes :

- L'Etat va offrir à la commune un arbre d'une essence adaptée au futur climat et présentant un intérêt écologique.
- La plantation sera effectuée par la commune entre mi-octobre et novembre 2021.
- La date et l'endroit pour la réception de l'arbre-climat seront communiqués au début de l'automne.
- La commune s'engage à protéger l'arbre au PAL et à l'entretenir par une taille adéquate.
- Dimensions de l'arbre : hauteur d'environ 2 m

Le Conseil communal n'a pas souhaité participer à cette action en raison des courtes échéances et des nombreux dossiers en cours liés au changement de législation. A l'avenir, si cette opération est répétée par les services de l'Etat de Fribourg, le Conseil communal étudiera l'opportunité d'y participer.

En complément, le Conseil communal relève les actions récentes d'ores et déjà entreprises au niveau communal rejoignant, en partie, les mêmes objectifs :

- Projet cantonal sur le climat pour les Ecoles primaires : les élèves de l'Ecole primaire de Vuadens seront impliqués dans une démarche participative pour l'aménagement de la place de sport en mai 2022. Les ateliers seront animés par un bureau spécialisé.

- Obtention du label « Cité de l'Énergie » en 2021 et traitement des mesures par la Commission de l'Énergie.
- Réfection des places publiques prévue dans le cadre du projet Valtraloc avec une place privilégiée pour les espaces verts.

Puisque la question fait également référence aux promotions civiques pour les nouveaux citoyens, le Conseil communal profite de mettre en lumière le bilan de la dernière action entreprise. En effet, la Commune avait prévu une sortie récréative pour ses nouveaux citoyens en janvier 2022, et après 2 ans sans activité, sous une nouvelle formule « soirée luge à Moléson suivie d'un repas en commun ». Sur la septantaine d'invitations, seule une petite dizaine de personnes a répondu, dont 4 réponses positives. Le Conseil communal a été quelque peu surpris du faible nombre de réponses et du peu d'intérêt, bien que le concept ait été revu. Finalement, la soirée n'a pas eu lieu. Le Conseil communal proposera une nouvelle date et un nouveau concept dans l'espoir de susciter plus d'intérêt. Le sujet a aussi été relayé auprès du « Conseil des Dzouno » qui réunit des jeunes de tout le district afin de réfléchir à cette problématique rencontrée dans toutes les communes. L'opportunité de marquer ce cap par des actions symboliques, tel que planter un arbre, sera reprise dans les prochaines réflexions du Conseil communal.

Par le biais de Mme Delphine Perrinjaquet, le PS-Les Verts pose la question suivante :

Patrouilleurs scolaires :

Le groupe PS-Les Verts souhaite vous adresser une question quant à l'élaboration d'un service de patrouilleurs scolaires sur le chemin de l'école.

En effet, de nombreux habitants ayant des enfants en âge de scolarité primaire ont relayé auprès de plusieurs personnes, et certainement auprès d'autres partis, la demande urgente de la mise en place de patrouilleurs scolaires sur le chemin de l'école. Le lieu estimé le plus dangereux et le plus fréquenté semble être le passage piéton entre la Coop et la Laiterie. Les enfants venant en amont ou en aval à ce passage piéton pourraient aisément le rejoindre et l'utiliser sans danger, pour autant qu'il soit pourvu de patrouilleurs scolaires pour faire la sécurité. De plus, cela encouragerait les enfants à venir à pied à l'école et réduirait le trafic aux alentours.

Réponse :

Le Conseil communal est soucieux de la sécurité de nos petits écoliers sur le chemin de l'école et il a déjà mis en place diverses mesures au cours de ces dernières années sur plusieurs routes fréquentées par nos écoliers. De même, la traversée de la route cantonale (Café de la Gare/Laiterie) a déjà fait l'objet d'études par le passé, notamment au travers d'un sondage auprès des principaux utilisateurs de cette voie. Au vu des retours, la nécessité de mettre en place des patrouilleurs scolaires n'avait pas été clairement établie et le projet Valtroc semblait se profiler à brève échéance.

Or, au vu de l'évolution de la situation notamment de l'accroissement de la circulation, la sécurisation de certains passages de route semble à ce jour plus que pertinent en attendant la réalisation de Valtraloc.

Au mois de décembre dernier, nous avons eu un contact avec M. Hermann, sergent-chef auprès de la police de l'éducation routière. Depuis bons nombres d'années, la police intervient déjà dans les classes primaires afin de sensibiliser les enfants en leur apprenant la traversée des passages piétons. Selon M. Hermann, les parents doivent aussi être responsables de cette éducation routière en pratiquant plusieurs fois le chemin de l'école avec leurs enfants, car c'est l'expérience et la répétition qui comptent.

La police n'est donc plus du tout favorable aux patrouilleurs scolaires car ceux-ci incitent les enfants à ne plus se soucier du trafic. Or les statistiques montrent que les accidents ont lieu en dehors des

périodes scolaires et du chemin de l'école. La police fait donc le maximum pour supprimer les patrouilleurs scolaires dans le canton et les remplacer par des coachs scolaires, à l'instar de Riaz qui était commune pilote pour ce projet en 2019.

Le principe : un seul coach adulte est présent par passage piétons. Le coach est identifiable par un gilet ou un brassard, dans le sens de la marche des élèves et assure ainsi la sécurité des enfants en leur rappelant les règles essentielles qui sont : **S'arrêter-Regarder-Ecouter-Contrôler-Traverser en marchant**. De cette manière, les enfants se responsabilisent et deviennent plus attentifs en développant ainsi les bons réflexes et une certaine autonomie. Ils apprennent à traverser la chaussée en toute sécurité, ceci même en dehors des périodes scolaires lorsqu'il n'y a pas de coach.

La formation des coachs est assurée par la Police cantonale et les coachs sont rémunérés par la Commune. Une présence est assurée 4 fois par jour, sauf le mercredi après-midi. Dans une première projection, voici les horaires qui nous semblent appropriés pour notre commune : 07h30 -08h00, 11h30-12h,13h15-13h45 et 15h25-15h55.

Le nombre de passages piétons n'est pas encore défini, car nous attendons une vision locale de M. Hermann tout prochainement. Pour établir un budget prévisionnel, nous avons tenu compte de 3 passages piétons à sécuriser, ce qui représentera un coût annuel d'environ 30'000.-.

Ce projet est bien entendu conditionné au fait que nous devons trouver suffisamment de personnes pour assurer la mise en place d'un tel service.